

Recensement 2011 : près de 741 100 habitants en Limousin

Frédéric CHÂTEL, Damien NOURY

Avec 741 100 habitants au 1^{er} janvier 2011, la population du Limousin progresse de 0,3 % en moyenne par an depuis 2006. Cette dynamique est portée par l'attractivité de la région : les gains migratoires compensent un solde naturel toujours négatif. Limoges et sa périphérie tirent la croissance de la région à la hausse. De grands espaces moins dynamiques voient cependant leur population baisser, notamment dans les arrondissements de Bellac, Ussel ou Aubusson.

La population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2014 servira de support à l'organisation des élections municipales de mars prochain. Les électeurs des 613 communes de moins de 1 000 habitants pourront voter pour des candidats inscrits sur plusieurs listes selon le mode de scrutin majoritaire plurinominal avec panachage autorisé.

Au 1^{er} janvier 2011, le Limousin compte 741 100 habitants. Depuis 2006, la population a progressé en moyenne de 0,3 % chaque année, soit 10 000 personnes de plus en cinq ans. Ce rythme de croissance est plus faible que celui observé en moyenne en province, mais il est plus dynamique que dans un tiers des régions métropolitaines.

La moitié des arrondissements gagne des habitants

	Population municipale		Évolution 2006-2011 (valeur absolue)	Taux d'évolution annuel moyen 2006-2011 (%)
	1er janvier 2006	1er janvier 2011		
Arrondissement de Brive-la-Gaillarde	127 079	130 347	+ 3 268	+ 0,5
dont commune de Brive-la-Gaillarde	50 009	48 267	- 1 742	- 0,7
Arrondissement de Tulle	79 281	78 804	- 477	- 0,1
dont commune de Tulle	15 734	14 666	- 1 068	- 1,4
Arrondissement d'Ussel	34 003	33 303	- 700	- 0,4
dont commune d'Ussel	10 250	9 948	- 302	- 0,6
Corrèze	240 363	242 454	+ 2 091	+ 0,2
Arrondissement d'Aubusson	38 953	37 827	- 1 126	- 0,6
dont commune d'Aubusson	4 239	3 716	- 523	- 2,6
Arrondissement de Guéret	84 448	84 733	+ 285	+ 0,1
dont commune de Guéret	13 789	13 563	- 226	- 0,3
Creuse	123 401	122 560	- 841	- 0,1
Arrondissement de Bellac	40 696	40 105	- 591	- 0,3
dont commune de Bellac	4 430	4 259	- 171	- 0,8
Arrondissement de Limoges	289 279	298 232	+ 8 953	+ 0,6
dont commune de Limoges	136 539	137 758	+ 1219	+ 0,2
Arrondissement de Rochechouart	37 181	37 721	+ 540	+ 0,3
dont commune de Rochechouart	3 808	3 778	- 30	- 0,2
Haute-Vienne	367 156	376 058	+ 8 902	+ 0,5
Limousin	730 920	741 072	+ 10 152	+ 0,3

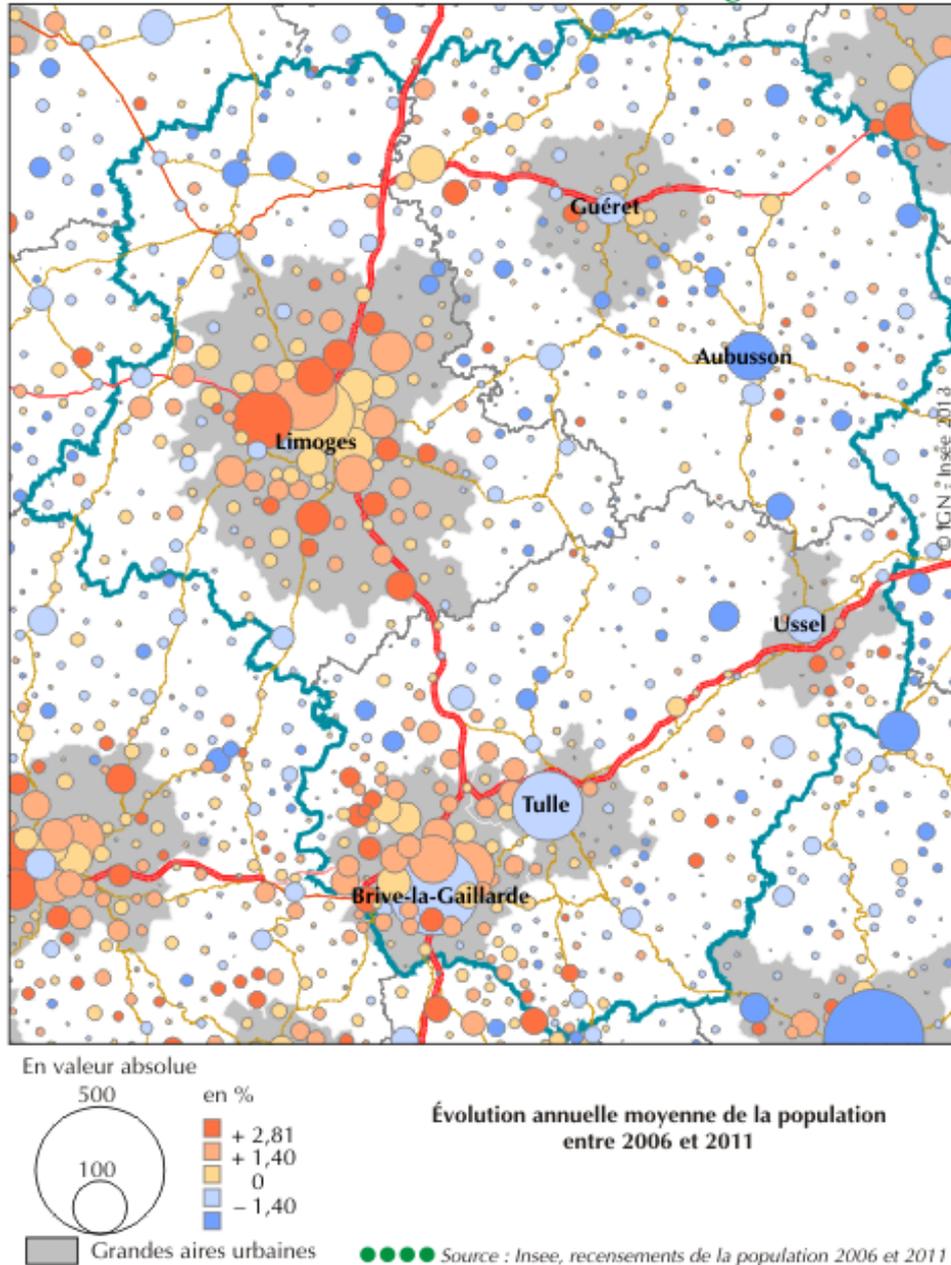
Évolution de la population du Limousin par département et arrondissement entre 2006 et 2011

Source : Insee - Recensements de la population 2006 et 2011

■ Les migrations, moteur de la croissance limousine

Avec une population particulièrement âgée, le Limousin est l'une des deux régions de France métropolitaine enregistrant plus de décès que de naissances entre 2006 et 2011. La hausse de la population est essentiellement portée par l'attractivité de la région. Le solde migratoire contribue chaque année pour 0,5 point à la croissance démographique limousine. Seules six autres régions bénéficient d'un effet migratoire supérieur à celui du Limousin sur la période.

Une dynamique démographique concentrée dans les arrondissements de Brive et Limoges



■ L'arrondissement de Limoges contribue pour 90 % à la croissance démographique limousine

La population de Haute-Vienne augmente de 0,5 % par an, en particulier grâce au dynamisme démographique de l'agglomération de Limoges.

L'arrondissement de Limoges contribue pour 90 % à la croissance de la région. Au nord de la Haute-Vienne, la population est en baisse dans l'arrondissement de Bellac, tandis qu'elle augmente globalement à l'ouest du département (arrondissement de Rochechouart).

En Corrèze, la population augmente plus faiblement (+ 0,2 % en moyenne par an). La commune de Brive perd des habitants mais sa périphérie est très dynamique. La population est stable dans l'arrondissement de Tulle, mais ici encore, la commune principale perd des habitants. Enfin, en Haute-Corrèze, la population de l'arrondissement d'Ussel est globalement en baisse au rythme de - 0,4 % par an. Quelques communes entre Ussel et Bort-les-Orgues bénéficient toutefois d'un certain essor démographique.

En Creuse, la population diminue légèrement, au rythme de - 0,1 % par an, soit 850 habitants de moins en cinq ans. La population de l'arrondissement d'Aubusson recule de 1 000 habitants en cinq ans, soit une baisse nettement marquée (- 0,6 % par an). Cette baisse est néanmoins compensée en partie par une légère hausse de population à la périphérie de Guéret et autour de La Souterraine.

Trois Limousins sur dix résident dans une commune de moins de 1 000 habitants

Taille de la commune, en nombre d'habitants	Nombre de communes	Proportion de communes (en %)	Population 2011	Part de la population de la région	
				en %	en % cumulés
Moins de 250	286	38,3	43 656	5,9	5,9
250 à 499	171	22,9	61 252	8,3	14,2
500 à 999	156	20,9	109 073	14,7	28,9
1 000 à 9 999	128	17,1	290 914	39,3	68,1
Plus de 10 000	6	0,8	236 177	31,9	100,0
Ensemble	747	100,0	741 072	100,0	100,0

Population du Limousin selon la taille de la commune de résidence

Source : Insee - Recensement de la population 2011

■ Des élections municipales 2014 plurinominales dans 613 communes limousines

Les chiffres de population communale retenus pour l'organisation des élections municipales de mars 2014 sont ceux du Recensement de la population millésimé 2011, dont les données entrent en vigueur au 1er janvier 2014 pour la détermination des populations légales. Par rapport aux dernières élections de 2008, le seuil du nombre d'habitants déterminant le mode de scrutin passe de 3 500 à 1 000 habitants.

Dans quatre communes sur cinq, les électeurs pourront voter pour des candidats présents sur différentes listes

		Nombre de communes	Part des communes de la région (en %)	Part de la population de la région (en %)
Mode de scrutin de la commune aux élections municipales 2014	Sur liste (plus de 1 000 habitants)	134	17,9	71,1
	Par panachage (moins de 1 000 habitants)	613	82,1	28,9
Ensemble		747	100,0	100,0

Répartition des communes du Limousin selon le mode de scrutin aux élections municipales 2014 (déterminé par la population)

Source : Insee - Recensement de la population 2011

Ainsi, en 2014, les électeurs de 613 communes limousines pourront voter pour des candidats présents sur plusieurs listes, selon le mode de scrutin majoritaire plurinominal avec panachage autorisé. Si ces 613 communes représentent 80 % des communes de la région, elles ne regroupent en revanche que 30 % de la population totale limousine.

Les électeurs des 134 communes limousines de plus de 1 000 habitants voteront pour une liste de candidats sans possibilité de panachage et représenteront par leur vote 70 % de la population de la région. Dans ces communes, la parité devra désormais être respectée dans chaque liste.

Si le seuil de 3 500 habitants qui prévalait en 2008 avait été conservé, le mode de scrutin avec panachage aurait concerné 719 communes et seulement 28 communes auraient voté sur liste.

Pour les communes de plus de 9 000 habitants, la tenue d'un compte de dépenses de campagne est obligatoire. Ces dépenses sont plafonnées selon un calcul prenant en compte la population de la commune. En Limousin, seules sept communes sont concernées : Limoges, Brive-la-Gaillarde, Tulle, Guéret, Saint-Junien, Panazol et Ussel.

En 2014, dans les communes de plus de 1 000 habitants, l'électeur devra choisir le même jour une liste de candidats au siège de conseiller municipal et une liste de candidats au siège de conseiller communautaire. Ces conseillers communautaires représentent les communes au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, tel que les communautés de communes. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal.

Quinze communes portent les trois quarts de la croissance démographique limousine

	Population municipale		2006 - 2011		
	1er janvier 2006	1er janvier 2011	Évolution en valeur absolue	Taux d'évolution annuel moyen (en %)	Contribution à la croissance démographique limousine (en %)
Limoges (87)	136 539	137 758	+ 1 219	+ 0,2	12,0
Couzeix (87)	7 418	8 481	+ 1 063	+ 2,7	10,5
Verneuil-sur-Vienne (87)	3 718	4 495	+ 777	+ 3,9	7,7
Malemort-sur-Corrèze (19)	6 929	7 668	+ 739	+ 2,0	7,3
Ussac (19)	3 475	3 986	+ 511	+ 2,8	5,0
Panazol (87)	10 031	10 417	+ 386	+ 0,8	3,8
Feytiat (87)	5 622	6 004	+ 382	+ 1,3	3,8
Ambazac (87)	5 178	5 555	+ 377	+ 1,4	3,7
Boisseuil (87)	2 409	2 731	+ 322	+ 2,5	3,2
Chaptelat (87)	1 558	1 880	+ 322	+ 3,8	3,2
La Souterraine (23)	5 273	5 575	+ 302	+ 1,1	3,0
Le Palais-sur-Vienne (87)	5 738	6 029	+ 291	+ 1,0	2,9
Rilhac-Rancon (87)	4 029	4 313	+ 284	+ 1,4	2,8
Saint-Pantaléon-de-Larche (19)	4 415	4 681	+ 266	+ 1,2	2,6
Saint-Maurice-les-Brousses (87)	751	1 008	+ 257	+ 6,1	2,5
Ensemble des quinze communes	203 083	210 581	+ 7 498	+ 0,7	73,9
Limousin	730 920	741 072	+ 10 152	+ 0,3	100,0

Évolution de la population des 15 communes contribuant le plus à la croissance démographique du Limousin entre 2006 et 2011

Source : Insee - Recensements de la population 2006 et 2011

Précautions d'interprétation

Pour la première fois, deux millésimes du nouveau recensement sont séparés de cinq années permettant d'assurer la significativité des évolutions entre 2006 et 2011.

Les évolutions d'une année sur l'autre ne sont statistiquement pas significatives :

- 4/5ème des données de collectes sont identiques,
- deux points rapprochés ne dessinent pas une « tendance ».

Directeur de la publication : Yves Calderini
Chef du Service Études et diffusion : Olivier Frouté
Rédactrice en chef : Nathalie Garrigues
Illustrations : Valérie Michard
Conception : Richard Simonneau
Copyright - INSEE 2014